

Homicide à Port-Gentil

Il abat son aînée avec un fusil

J-P.A
Port-Gentil/Gabon

LES faits se sont déroulés il y a quelques jours, sur la route des "Nouveaux pavés" de Pentecôte, dans le 2e arrondissement de Port-Gentil. Un jeune garçon, W.M.R., âgé de 13 ans, a froidement abattu, à l'aide d'un fusil de type calibre 12, son aînée, C.M.J., âgée de 14 ans.

Selon le rapport d'enquête de la Police judiciaire (PJ), une affaire d'argent serait à l'origine du drame. En effet, le chef de famille, Gaëtan Jules Rolenga, avant de se rendre à son lieu de travail, avait confié à C.M.J. 150 000 francs pour les besoins de la maison durant son absence. W.M.R., qui est au courant de cela, aurait alors, après le départ du chef de famille, demandé un peu d'argent à son aînée afin d'aller



Le mise en cause, W.M.R., dans les locaux de la PJ.

Photo : Jean Paulin Allého/L'Union

rendre visite à sa génitrice au quartier Matiti. C.M.J. ayant refusé d'accéder à sa requête, le mineur entre dans une colère noire. Sur ce, il s'introduit dans la chambre des parents, puis s'empare du fusil qui s'y trouve, le charge avant de tirer à bout portant sur C.M.J. Atteinte au niveau de l'oreille gauche, la victime succombe sur-le-champ à ses graves blessures. Pour la petite histoire, W.M.R.



L'arme du crime.

Photo : Jean Paulin Allého/L'Union

est l'enfant légitime de Rolenga, mais sa mère ne vit plus avec ce dernier. C.M.J.



La douille de la cartouche mortelle.

Photo : Jean Paulin Allého/L'Union

est, quant à elle, issue d'une liaison que l'épouse de Rolenga a eue avant le

mariage.

AUDITION • Après avoir commis son forfait, le jeune suspect prend la fuite. Pas pour longtemps. Il est en effet interpellé dans la zone de Sogara par les éléments du commissariat central de police qui le remettent aussitôt à leurs collègues de la Police judiciaire. "Je voulais me rendre au domicile de ma mère à Matiti passer quelques jours, en attendant le retour de papa, mais ma grande sœur a refusé de me remettre de l'argent. J'ai pris l'arme juste pour l'effrayer. C'est en discutant le fusil avec elle que le coup

est parti", aurait déclaré le petit lors de son audition. Il aurait ajouté : "mon père a mis la grille devant la porte, pour m'empêcher de me promener. Je vis comme un prisonnier dans ma propre maison".

Les témoignages recueillis par la PJ auprès des frères et sœurs de W.M.R. font état de ce que ce dernier, pointant l'arme à feu sur C.M.J., criait : "je vais te tuer, je vais te tuer, si tu ne me donnes pas l'argent". Le présumé meurtrier sera présenté dans les tout prochains jours devant le parquet qui décidera de son sort.

Après avoir consommé un plat de riz/Deux enfants décèdent et un autre hospitalisé à Lambaréné

La suspecte écrouée à la prison centrale

E.N
Lambaréné/Gabon

LE 16 juillet dernier, au quartier Petit-Paris III dans le 2e arrondissement de Lambaréné, deux enfants ont trouvé la mort de façon suspecte. Leurs décès sont intervenus après qu'ils ont consommé un plat de riz au poisson (et non au poulet comme précédemment écrit). Leur petit-frère qui a partagé le même repas se trouve dans un état critique au Centre hospitalier régional Georges Rawiri (voir notre édition du samedi 20 et dimanche 21 juillet 2019).

La Police judiciaire (PJ) avait aussitôt ouvert une enquête pour déterminer les circonstances exactes du drame. Celle-ci a permis aux limiers de mettre, il y a quelques jours, la main sur Floriane Ngola Nziengui, Gabonaise, 38 ans, commerçante, et domiciliée dans le même quartier que la famille endeuillée. Et pour cause ! Les investigations de la police judiciaire ont pu établir que c'est le plat de nourriture qu'elle a offert aux trois enfants qui seraient la cause du décès de deux d'entre eux et de l'hospitalisation de



Inculpée d'homicide involontaire, dame Floriane Ngola Nziengui attend son procès à la prison centrale de Lambaréné.

Photo : Escier NDILOROUIM

leur petit-frère. Même le chien de la mise en cause est mort après avoir, lui aussi, consommé les restes de cette nourriture à problème.

Présentée devant le procureur de Lambaréné, Floriane Ngola Nziengui a été, après audition, inculpée pour homicide involontaire. Délit prévu et puni par l'article 246 du Code pénal. Elle a ensuite été placée sous mandat de dépôt à la prison centrale de Lambaréné. En attendant sa comparution devant la juridiction compétente.

RENTÉE SCOLAIRE

Une rentrée scolaire sans stress : c'est avec BICIG !

Assurer la rentrée scolaire de vos enfants n'est plus un problème. Du 20 août au 31 octobre 2019, obtenez facilement un crédit de 300.000 à 5.000.000 FCFA, remboursable en 10 mensualités au maximum.

Taux de Base Bancaire + 4% soit 15% HT

Frais de dossier :

1- Crédit sans garantie :

- XAF 42.000 HT si montant accordé inférieur ou égal à XAF 1.000.000

- XAF 67.000 HT si montant supérieur à XAF 1.000.000

2- Crédit avec garantie :

- XAF 27.000 HT si montant accordé inférieur ou égal à XAF 1.000.000

- XAF 52.000 HT si montant supérieur à XAF 1.000.000



www.bicig-gabon.com

Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon (BICIG) - Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de FCFA 18 000 000 000 - Siège social: 714, Avenue du Colonel Paraire - BP 2241 Libreville (Gabon) - RCCM n° 2002 B 01732 NIF 790027/A - Code Banque 40001 - Tél. : + 241 01 76 36 13 - Fax : + 241 01 74 40 34 - Email : bicig@biciparibas.com



Avançons ensemble